



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU BAS-RHIN

CABINET DU PREFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 23 NOVEMBRE 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

En place depuis le 15 avril 2009 pour les véhicules neufs et depuis le 15 octobre pour les véhicules d'occasion, le Système d'immatriculation des véhicules (SIV) a franchi le 17 novembre la barre des 3 millions de véhicules immatriculés. Depuis le 15 octobre, 1 million de véhicules neufs et d'occasion a été immatriculé.

Depuis l'élargissement du SIV aux véhicules d'occasion, un certain nombre de problèmes, dus à des dysfonctionnements informatiques mais aussi aux difficultés spécifiques liées à l'immatriculation des véhicules d'occasion sont apparus, qui occasionnent actuellement une dégradation des conditions dans lesquelles se déroulent les formalités d'immatriculation.

Pour améliorer le traitement des dossiers, les préconisations suivantes sont adressées aux usagers :

- Actuellement, 81% des immatriculations des véhicules d'occasions s'effectuent en Préfecture. Or, les formalités d'immatriculation des véhicules neufs ou d'occasion peuvent être effectuées directement chez un professionnel de l'automobile agréé. Les coordonnées du garage agréé le plus proche du domicile de l'utilisateur est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.ants.interieur.gouv.fr/siv/-siv-.html>

La liste des professionnels agréés du Bas-Rhin figure également sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin, rubrique délivrance des titres, à l'adresse suivante :

<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>

- A la Préfecture, les mesures suivantes sont mises en place pour assurer le meilleur service possible à l'utilisateur :
- Même en cas de difficultés de fonctionnement, les usagers pourront déposer leur dossier au guichet. Les dossiers seront traités en différé. La date du retrait du certificat provisoire d'immatriculation sera précisée aux usagers lors du dépôt du dossier.
- Pour permettre le traitement des dossiers en stock, les guichets carte grise de la Préfecture seront, dans un premier temps, fermés chaque mardi de 8h à 13h à partir du mardi 24 novembre 2009.

Par ailleurs, l'attention des usagers est appelée sur le fait que les certificats de non-gage sont téléchargeables directement sur le site :

https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat